



Règlement du concours

« Écrire Mond'Arverne 2018 »

Article 1 : Présentation de Mond'Arverne communauté et du contexte du concours

Mond'Arverne communauté lance un concours d'écriture intitulé « Écrire Mond'Arverne 2018 », du 23 avril 2018 au 21 mai 2018.

Ce concours marque une étape importante du *Festival d'ici & là*, qui aura lieu à Aydat le 7 juillet 2018. Ce festival littéraire et culturel promeut la lecture, la culture et la création artistique tout en favorisant les échanges entre les habitants.

Mond'Arverne communauté est une nouvelle communauté de communes, issue de la fusion, en 2017, des trois anciennes communautés de communes d'Allier Comté Communauté, des Cheires et de Gergovie Val d'Allier. C'est dans ce contexte particulier que ce concours est proposé.

Ainsi, le texte doit impérativement **faire référence à un lieu du territoire**, c'est-à-dire se situant dans le périmètre de Mond'Arverne communauté.

Article 2 : Participation

La participation au concours intitulé « Écrire Mond'Arverne 2018 » est ouverte à toutes et à tous. La participation est individuelle, sauf dans le cadre de 3 collèges du territoire (Vic-le-Comte, Les Martres-de-Veyre et Saint-Saturnin) où des classes entières peuvent participer. Un prix spécial leur est dédié.

Ce concours est ouvert à toute personne physique, résidant sur le territoire français, à l'exception des personnes visées ci-dessous :

- Les personnes ayant directement collaboré à l'organisation, la gestion ou la conception de ce jeu-concours,
- Les membres du jury.

Aucun droit d'inscription n'est exigé. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer à ce concours, les œuvres devront être envoyées par mail à l'adresse suivante : reseaulecture@mond-arverne.fr et/ou déposées au sein de l'une des médiathèques du réseau de lecture publique et/ou au CDI des collèges participants.

Le texte doit être accompagné d'un bulletin d'inscription séparé. Le nom ne doit pas apparaître sur le texte afin de préserver l'anonymat. Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées.

Les nouvelles accompagnées du bulletin d'inscription devront être déposés avant le 21 mai 2018 à minuit.

Article 4 : Charte éditoriale

Chaque nouvelle devra être rédigée en langue française, dactylographiée et comporter un maximum de 11 500 signes (soit environ 4 pages). Les nouvelles ne doivent comprendre aucun propos discriminatoire, diffamant ou contraire aux bonnes mœurs.

Respect de la présentation : les nouvelles devront se présenter sous la forme d'un document Word, format A4 (21 x 29,7 cm), dont la police de caractère sera Arial, corps 12, interligne : 1.5.

Les nouvelles devront traiter du thème proposé. Seront refusés tous les écrits n'ayant pas rapport au thème imposé.

La qualité du style, le respect des règles grammaticales, orthographiques, de syntaxe et de ponctuation seront pris en compte.

La nouvelle doit avoir un titre mais qui diffère du thème.

Les auteurs devront mentionner que leurs œuvres n'ont jamais été publiées par ailleurs.

Article 5 : Limitation de participation

Les nouvelles qui pourront être retenues dans le cadre du présent concours doivent être la création du participant, nommément inscrit. Sont exclues les créations de tiers ainsi que les créations collectives, à l'exception des classes des collèges susmentionnés.

Seules les nouvelles inédites (non primées à d'autres concours, non publiées dans un livre, site ou sur tout autre support) seront prises en compte dans le cadre du présent concours.

Chaque participant s'engage, sous sa responsabilité, à respecter la réglementation française et communautaire, notamment en matière de droits d'auteurs (articles L 111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle ou toute législation nouvelle qui pourrait les remplacer) et certifie en conséquence que la nouvelle qu'il adresse dans le cadre du présent concours est entièrement originale, libre de tous droits, et ne contient aucune reproduction ou emprunt, même partiel, à une autre œuvre.

Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent la collectivité organisatrice et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

Chaque participant ne peut présenter qu'une seule nouvelle pendant toute la période de validité du concours. Cette dernière ne pourra faire l'objet que d'un seul envoi pendant toute la durée du concours (envoi par courrier électronique ou par dépôt).

S'il est constaté qu'un participant a adressé plusieurs nouvelles ou qu'il a adressé la même nouvelle plusieurs fois, sa participation ne sera pas retenue, sans que la responsabilité de la collectivité puisse être engagée.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours et la non attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de la collectivité puisse être engagée.

Article 6 : Droit de diffusion

Les participants du concours ne peuvent envoyer des textes que pour lesquels ils possèdent les droits d'auteur. Par le fait même, les participants du concours dégagent Mond'Arverne communauté de toutes responsabilités concernant une violation des droits d'auteur et des litiges pouvant en résulter.

Les participants conservent leurs droits d'auteur sur les textes envoyés. Aucune contrepartie en dehors de ce qui est prévu dans l'article 7 du présent règlement ne pourra être exigée.

Article 7 : Les prix

Les candidats s'engagent à faire de leur mieux pour être présents le jour de la remise des prix qui aura lieu le 7 juillet 2018.

Les gagnants du concours « Écrire Mond'Arverne 2018 » recevront des lots qui pourront prendre des formes diverses : liseuse, tablette, entrées pour des équipements du territoire, places de spectacle, livres... Ces prix auront forcément un lien avec le territoire de Mond'Arverne, l'accès à la culture et/ou la lecture publique.

Différents prix seront octroyés dans chaque catégorie et reflèteront la diversité des productions. Certaines catégories seront établies en fonction du nombre et de la diversité des productions.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en espèces, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Les auteurs primés s'engagent à ne pas réclamer de droits d'auteur autres que le prix reçu à l'occasion de ce concours.

Article 8 : Sort des manuscrits

Les manuscrits ne seront pas retournés à leurs auteurs. Plus généralement, tout document adressé à Mond'Arverne communauté dans le cadre de ce concours ne fera l'objet d'aucun

renvoi aux participants qui transfèrent à la collectivité, dans le cadre du présent concours, la propriété du support de la nouvelle qu'ils auront adressée.

Article 9 : Modalités de désignation des lauréats et composition du jury

Le jury, qui élira parmi les nouvelles sélectionnées, la nouvelle gagnante, est composé de :

- Gilles Paulet, vice-président de Mond'Arverne communauté, en charge de la culture
- Nadia Moutarlier : chargée de mission culture
- Claire Lemaître : chargée de mission culture
- Margot Engelbach : chargée de mission lecture
- Evelyne Sérange : directrice des médiathèques
- Bénévoles et professionnels des médiathèques du territoire

Concernant les textes des jeunes, s'ajouteront ou se substitueront les personnes suivantes :

- Jeunes fréquentant le pôle ados
- Documentalistes des collèges

Pour établir son choix, le jury prendra en compte prioritairement l'intérêt et l'originalité du récit, ainsi que le respect de la charte éditoriale.

Les décisions du jury seront sans appel et ne pourront être contestées par les participants. Il tranchera également, dans le respect des lois, toute question d'application, d'interprétation du présent règlement ou toute question non réglée par celui-ci qui viendrait à se poser à l'occasion du présent concours.

Mond'Arverne communauté se réserve la faculté d'interrompre, suspendre, annuler ou proroger ce concours si les circonstances l'exigent. La responsabilité de la Mond'Arverne communauté ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement et notamment des décisions du jury.

Article 11 : Autorisation

Les candidats autorisent Mond'Arverne Communauté à utiliser leur nom, leur âge et image sur tous supports (presse écrite, radio, télévision, Internet) à des fins de promotion du concours et de ses résultats. Mond'Arverne Communauté sera libre d'utiliser toutes les nouvelles transmises dans le cadre des participations au concours pour sa communication interne et externe (brochure, articles de presse, web et tout autre support de communication, exposition, édition d'ouvrage, liste non exhaustive ...).

Notamment, les candidats acceptent que leur production soit déclinée sous forme d'exposition itinérante ainsi que publiée au sein d'un recueil collectif. Dans ce cadre et pour la lisibilité des textes, des corrections pourront être suggérées en accord avec leur auteur.

Article 12 : Contact

Pour toute question relative à ce concours, les auteurs peuvent contacter :

- Margot Engelbach, chargée de mission lecture publique : m.engelbach@mond-arverne.fr
- Nadia Moutarlier, chargée de mission culture : n.moutarlier@mond-arverne.fr
- Claire Lemaitre, chargée de mission culture : c.lemaitre@mond-arverne.fr

ou appeler au 04.73.77.92.79.



BULLETIN D'INSCRIPTION

«ÉCRIRE MOND'ARVERNE 2018 »

À joindre impérativement à votre texte

NOM

PRÉNOM

Catégorie : ☐ Jeune (niveau scolaire :) ☐ Adulte

Adresse du domicile :

.....

Code postal.....Ville.....

Téléphone.....

Courriel.....

Titre du texte :

Adresse, lieu concerné :

Je soussigné(e),.....

Déclare :

- ☒ Participer au concours de nouvelles « Écrire Mond'Arverne 2018 »
- ☒ Avoir pris connaissance et accepter le règlement
- ☒ Certifie être l'auteur du texte proposé

À.....

Le.....

Signature, précédée de la mention «Lu et approuvé »

N°

cadre réservé aux
organiseurs